

# PROCES-VERBAL DE SEANCE

COMMUNE DE  
LAURE-MINERVOIS

N° PV : 3 / 2010

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix et le quinze avril, à vingt heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Laure-Minervois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean LOUBAT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14  
Date de convocation du Conseil Municipal : 09 avril 2010

CONSEILLERS	P	A	POUVOIR A	P	A
Jean LOUBAT	X				
Emile RAGGINI	X				
André CARBONNEL	X				
Geneviève FOURNIL	X				
Guillaume BOU	X				
Christian CAMPOY	X				
Marc LLANAS	X				
Ginette NAVARRO	X				
Nicole GIORGINO		X	André CARBONNEL	X	
Géraldine GAY	X				
Julien BRIANC	X				
Stéphane ALLIER		X	Jean LOUBAT	X	
Bernard GRACIA	X				
Jean-François RUIZ		X			
<del>Régis VIE</del>					
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>			<b>2</b>	
Quorum:	8	oui	Nombre de voix:	<b>13</b>	

Mme Geneviève FOURNIL a été élu(e) secrétaire de séance dans les conditions qui suivent :

Pour	13 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

Pour assister le secrétaire de séance, le Conseil Municipal a désigné M..... qui a accepté d'assurer cette fonction sans participer aux débats.

Sur demande de Monsieur le Maire, il est donné lecture par le secrétaire de séance du procès-verbal de la séance précédente. Après mise aux voix, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### 1) PREAMBULE

Le quorum a été vérifié à l'ouverture de la séance et pour chaque point de l'ordre du jour.

La feuille de présence annexée au présent procès-verbal atteste de l'exécution de cette formalité.

Le Conseil Municipal du 26 décembre 2005 n'a pu se tenir faute de quorum et a été reporté à cette séance. Il délibère donc ce jour valablement sans condition de quorum, à la majorité absolue des suffrages exprimés conformément aux dispositions des articles L2121-17 et L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **2) COMMUNICATION DE MONSIEUR LE MAIRE**

Monsieur le Maire rend compte des diverses décisions qu'il a été amené à prendre en exécution des délibérations prises par l'assemblée et devenues exécutoires, notamment :

- .....
  - .....
  - .....
- } (cf. détails en fin de document)

Il fait également le point sur les dégâts causés par la tempête de la fin de semaine et sur la situation de certains foyers encore privés d'électricité.

La préfecture a été informée de ce premier bilan.

## **3) AFFAIRES A L'ORDRE DU JOUR**

Sur rapport de Monsieur le Maire, les questions mises à l'ordre du jour sont ensuite abordées :

### **ORDRE DU JOUR**

#### **• FINANCES :**

##### **1. Budgets primitifs pour l'exercice 2010 :**

- a. Budget général (M14)
- b. Budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement (M49)

#### **• QUESTIONS DIVERSES :**

- 1. Rapport des groupes de travail.

## **4) DECISIONS**

**OBJET : BUDGETS PRIMITIFS DE L'EXERCICE 2010**

Pour l'année 2010, le budget primitif de la commune se chiffre à **1910670.15€** La section de fonctionnement s'élève à 1171103.95€ et la section d'investissement à 739566.20€

Le budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement présente un montant global de **185658.09€** dont 60909.37€ pour la section d'exploitation et 124748.72€ en investissement.

Les tableaux qui suivent synthétisent dans les vues d'ensemble des différents budgets, les chapitres comptables qui ont été soumis à l'examen du conseil municipal.

**BUDGET GENERAL 2010****BUDGET PRIMITIF 2010****STRUCTURE ET RATIOS**

DEPENSES				RECETTES			
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
EQUILIBRE BUDGETAIRE							
CHAP.	LIBELLE	CREDITS	TAUX	CHAP.	LIBELLE	CREDITS	TAUX
			0.00%				0.00%
11	Charges générales	219185.13	11.47%	70	Produits des services	344.34	0.02%
6288	Réserves	89740.76	4.70%	72	Travaux en régie	0	0.00%
12	Charges de perso.	481592.37	25.21%	7311	Contributions directes	506775.00	26.52%
14	Comp. TPU	35050.00	1.83%	73	Autres taxes	87648.87	4.59%
			0.00%				0.00%
65	Autres charges	118999.78	6.23%				0.00%
	(Elus, cotisations, subv)		0.00%	74	Dotations & Particip	356162.19	18.64%
			0.00%				0.00%
66	Charges financ.	21364.10	1.12%	75	Autres produits	28547.78	1.49%
			0.00%				0.00%
67	Charges exception	5650.00	0.30%	76	Produits financiers	0.00	0.00%
			0.00%				0.00%
0.22	Dépenses imprévues	70000.00	3.66%	77	Produits exception.	11764.84	0.62%
			0.00%				0.00%
0.23	Transfert	129521.81	6.78%	0.13	Atténuation charges	43577.58	2.28%
0.42	Prov. / Dotations	0.00	0.00%	0.42	Reprise /Provisions	0.00	0.00%
0.02	Déficit antérieur	0.00	0.00%	0.02	Résultats affectés	136283.35	7.13%
	<b>TOTAL</b>	1171103.95	61.29%		<b>TOTAL</b>	1171103.95	61.29%

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### EQUILIBRE BUDGETAIRE

			0.00%	10223	T.L.E	15441.55	0.81%
16	Remb. capital	76763.91	4.02%	10222	FCTVA	37292.55	1.95%
			0.00%	1068	Affectation N-1	206490.71	10.81%
20	Frais d'études		0.00%	13	Subventions	87704.00	4.59%
21	Immo. Corporelles		0.00%	2031	O.O.B	3115.58	0.16%
23	Immob. en cours		0.00%	16	Créances / Prêts	200000.00	10.47%
	Ss-total opérations	522231.58	27.33%	16875	O.O.B / op. 020	60000.00	3.14%
				R024	Ventes	0.00	
2031	Réserves	0.00	0.00%	0.21	Transfert	129521.81	6.78%
0.01	Déficit antérieur	140570.71	7.36%	0.01	Excédent antérieur	0.00	0.00%
0.40	Provisions	0.00	0.00%	0.40	Reprise / provisions	0.00	0.00%
	<b>TOTAL</b>	739566.20	38.71%		<b>TOTAL</b>	739566.20	38.71%
<b>RESULTAT PREVISIONNEL</b>	<b>1910670.15</b>		100.00%			<b>1910670.15</b>	100.00%

### 1/ VOTE DU BUDGET GENERAL ET DES BUDGETS ANNEXES DE L'EXERCICE 2010

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2311-1 et suivants,  
**VU** les délibérations de l'assemblée portant approbation du compte administratif et du compte de gestion 2009,

**APRES** avis favorable de la commission des finances,  
 Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

**PROCEDE** au vote :

Pour	13 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à la majorité des membres présents et représentés,

**DECIDE** d'adopter le projet de budget 2010, qui comprend un budget principal et deux budgets annexes ou rattachés, ainsi qu'il suit :

BUDGET PRINCIPAL	DEPENSES	RECETTES
Investissement	739 566.20	739 566.20
Fonctionnement	1 171 103.95	1 171 103.95
<b>Total</b>	<b>1 910 670.15</b>	<b>1 910 670.15</b>
<b>EAU &amp; ASSAINISSEMENT</b>		
Investissement	124 748.72	124 748.72
Fonctionnement	60 909.37	60 909.37
<b>Total</b>	<b>185 658.09</b>	<b>185 658.09</b>
<b>LOTISSEMENT "LE RAMUZEL"</b>		
Investissement	0.00	0.00
Fonctionnement	0.00	0.00
<b>Total</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 096 328.24</b>	<b>2 096 328.24</b>

**CHARGE** le Maire et le Receveur, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision,

### 2/ VOTE DES TAUX DES 3 TAXES

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

**VU** la loi de finances,

**VU** l'état n°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et

des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'exercice 2010,

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

**PROCEDE** au vote :

Pour	13 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

**DECIDE** de fixer les taux d'imposition pour l'année 2010, comme suit :

	TAUX N-1	TAUX N	BASES N	PRODUIT N
TH	22,51%	22,51%	724 500	163 085
FB	36,59%	36,59%	576 900	211 088
FNB	102,08%	102,08%	129 900	132 602
TP / T.P.U	0,00%	0,00%	0	0
<b>TOTAL</b>				<b>506 775</b>

Le Maire et le Receveur de la Commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

### **3/ AFFECTATION DU RESULTAT 2009 (Rappel de la décision du 26.03.2010)**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n° 94-504 du 22 juin 1994,

**CONSIDERANT** que le résultat de l'exercice 2009 doit faire l'objet d'une affectation :

- Soit lors du budget primitif, si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement ;
- Soit lors du budget supplémentaire, si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement,

**CONSIDERANT** que le résultat 2009 doit combler en priorité le besoin de financement,

**APRES** avis favorable de la commission des finances,

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

**PROCEDE** au vote :

Pour	13 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

**DECIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2009, comme suit :

<b>BUDGET PRINCIPAL : RESULTAT 2009</b>	
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2009 A AFFECTER</b>	
Résultat de l'exercice	211231.45
Résultat antérieur reporté	131542.61
<b>BESOIN DE FINANCEMENT INVESTISSEMENT</b>	
Solde d'exécution des investissements de l'exercice 2009 (001)	-140570.71
Solde des restes à réaliser investissement de l'exercice 2009	-65920.00
Besoin de financement	-206490.71
<b>AFFECTATION</b>	<b>342774.06</b>
Affectation en réserve (1068)	206490.71
Report en fonctionnement (002)	136283.35

<b>BUDGET EAU &amp; ASSAINISSEMENT : RESULTAT 2009</b>	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION 2009 A AFFECTER</b>	
Résultat de l'exercice	6929.73
Résultat antérieur reporté	31103.87
<b>BESOIN DE FINANCEMENT INVESTISSEMENT</b>	
Solde d'exécution des investissements de l'exercice 2009 (001)	+38384.50
Solde des restes à réaliser investissement de l'exercice 2009	-0
Besoin de financement	+38384.50
<b>AFFECTATION</b>	<b>38033.60</b>
Affectation en réserve (1068)	0.00
Report en fonctionnement (002)	38033.60

\*\*\*\*

## OBJET : BUDGETS PRIMITIFS DE L'EXERCICE 2010

## BUDGET EAU &amp; ASSAINISSEMENT 2010

## BUDGET PRIMITIF EAU &amp; ASSAINISSEMENT 2010

## STRUCTURE ET RATIOS

DEPENSES				RECETTES			
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>							
CHAP.	LIBELLE	CREDITS	TAUX	CHAP.	LIBELLE	CREDITS	TAUX
			0.00%				0.00%
11	Charges générales	1 712.34	0.92%	70	Produits des services	19955.10	10.75%
615	Réserves	20822.43	11.22%	71	Variation stocks	0.00	0.00%
12	Charges de perso.	-	0.00%	72	Prod immobilisée	0.00	0.00%
14	Attenuation	0.00	0.00%				0.00%
			0.00%				0.00%
65	Autres charges	0.00	0.00%				0.00%
	(Elus, cotisations, subv)		0.00%	74	Dotations & Particip	2526.00	1.36%
			0.00%				0.00%
66	Charges financ.	4015.69	2.16%	75	Autres produits	0.00	0.00%
			0.00%				0.00%
67	Charges exception	0.00	0.00%	76	Produits financiers	0.00	0.00%
			0.00%				0.00%
			0.00%	77	Produits exception.	394.67	0.21%
			0.00%	79	Transferts charges	0.00	0.00%
0.23	Transfert	30768.91	16.57%	0.13	Attenuation charges	0.00	0.00%
68	Prov. / Dotations	3 590.00	1.93%	78	Reprise /Provisions	0.00	0.00%
0.02	Déficit antérieur		0.00%	0.02	Résultats antérieurs	38033.6	20.49%
	<b>TOTAL</b>	60909.37	32.81%		<b>TOTAL</b>	60909.37	32.81%
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>							
13	Subv. Invest.	394.67	0.21%				0.00%
16	Remb. capital	2064.05	1.11%	10222	FCTVA	15124.31	8.15%
20@	Immo. Inc.ONA	-	0.00%	1068	Affectation N-1	0.00	0.00%
20	Frais d'études	0.00	0.00%	13	Subventions	36881.00	19.87%
21	Immo. Corporelles	0.00	0.00%	20	Imm. Incorporelles	0.00	0.00%
23	Immob. en cours	0.00	0.00%	16	Créances / Prêts	0.00	0.00%
	Ss-total opérations	122290.00	65.87%	27	Créances	0.00	0.00%
27	Créances	0.00	0.00%	0.21	Transfert	30768.91	16.57%

0.01	Déficit antérieur	0.00	0.00%	0.01	Excédent antérieur	38384.50	20.67%
28	Provisions	0.00	0.00%	28	Ammort. Immobilis.	3590.00	1.93%
	<b>TOTAL</b>	124748.72	67.19%		<b>TOTAL</b>	124748.72	67.19%
	<b>RESULTAT PREVISIONNEL</b>	<b>185658.09</b>	100.00%			<b>185658.09</b>	100.00%

### 1/ VOTE DU BUDGET ANNEXE DE L'EXERCICE 2010

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2311-1 et suivants,  
**VU** les délibérations de l'assemblée portant approbation du compte administratif et du compte de gestion 2009,

**APRES** avis favorable de la commission des finances,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**PROCEDE** au vote :

Pour	13 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à la majorité des membres présents et représentés,

**DECIDE** d'adopter le projet de budget 2010, ainsi qu'il suit :

<b>EAU &amp; ASSAINISSEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Investissement	124 748.72	124 748.72
Fonctionnement	60909.37	60 909.37
<b>Total</b>	<b>185 658.09</b>	<b>185 658.09</b>

**CHARGE** le Maire et le Receveur, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision,

### 2/ AFFECTATION DU RESULTAT 2009 (rappel de la décision du 26.03.2010)

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n° 94-504 du 22 juin 1994,

**CONSIDERANT** que le résultat de l'exercice 2009 doit faire l'objet d'une affectation :

- Soit lors du budget primitif, si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement ;

- Soit lors du budget supplémentaire, si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement,

**CONSIDERANT** que le résultat 2009 doit combler en priorité le besoin de financement,

**APRES** avis favorable de la commission des finances,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**PROCEDE** au vote :

Pour	13 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à la majorité des membres présents et représentés,

**DECIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2009, comme suit :

<b>BUDGET EAU &amp; ASSAINISSEMENT : RESULTAT 2009</b>	
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2009 A AFFECTER</b>	
Résultat de l'exercice	6929.73
Résultat antérieur reporté	31103.87
<b>BESOIN DE FINANCEMENT INVESTISSEMENT</b>	
Solde d'exécution des investissements de l'exercice 2009 (001)	+38384.50
Solde des restes à réaliser investissement de l'exercice 2009	-0
Besoin de financement	+38384.50
<b>AFFECTATION</b>	<b>38033.60</b>
Affectation en réserve (1068)	0.00
Report en fonctionnement (002)	38033.60

## QUESTIONS DIVERSES

Une communication a été faite sur des affaires en cours et les suggestions suivantes:

Les dossiers actuellement traités par les différents groupes de travail :

1. développement du tourisme : Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la création d'un office de tourisme intercommunal à l'initiative de la Communauté de communes du Haut Minervois, regroupant l'ensemble des structures précédemment concernées par le développement touristique. L'intégration concerne notamment les agences actuellement situées sur les communes d'Azille, Rieux-Minervois, Caunes-Minervois et Villeneuve Minervois. Chaque commune conservera un point info-tourisme au service de l'ensemble des territoires concernés.
2. Une réunion préparatoire devrait prochainement avoir lieu avec le club cycliste de Villemoutaussou pour organiser la manifestation prévue le 14 juillet 2010 à Laure-Minervois relative à la sélection du championnat de France de cyclisme.

\*\*\*\*\*

- Le Maire **PROPOSERA** aux services du contrôle de légalité de bien vouloir viser les présentes délibérations.
- Le présent document fera, en outre, l'objet d'un affichage en mairie et une copie sera adressée aux membres du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 Heures 26 minutes.  
Suivent les signatures des membres présents.



# COMMUNE DE LAURE-MINERVOIS

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du  
15 avril 2010

### FEUILLE D'ÉMARGEMENT

Rang	Nom & prénom du conseiller municipal	Pouvoir à	Signatures
1	Jean LOUBAT Maire		
2	Emile RAGGINI 1 <sup>er</sup> Adjoint		
3	André CARBONNEL 2 <sup>ème</sup> Adjoint		
4	Geneviève FOURNIL 3 <sup>ème</sup> Adjoint		
5	Guillaume BOU Conseiller Municipal		
6	Christian CAMPOY Conseiller Municipal		
7	Marc LLANAS Conseiller Municipal		
8	Ginette NAVARRO Conseillère Municipale		
9	Nicole GIORGINO Conseillère Municipale	André CARBONNEL	
10	Géraldine GAY Conseillère Municipale		
11	Julien BRIANC Conseiller Municipal		
12	Stéphane ALLIER Conseiller Municipal	Jean LOUBAT	
13	Bernard GRACIA Conseiller Municipal		
14	Jean-François RUIZ Conseiller Municipal		
15	Régis VIE Conseiller Municipal	Ø	(démissionnaire)

La signature de ce document par les membres présents interviendra en début de la prochaine séance du conseil municipal pour valoir approbation de la rédaction de ce procès-verbal.